



TRACT AUX CHEMINOTS

Montreuil, le 22 avril 2020

PROTECTION SOCIALE

LA SÉCU : UNE IDÉE NEUVE À DÉFENDRE ET RECONQUÉRIR !

C'est en 1945 qu'Ambroise Croizat eu le courage politique de lancer l'idée d'une sécurité sociale pour laquelle chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

Avoir cette ambition dans un pays ravagé par la guerre démontrait une grande confiance dans le genre humain.

Les fondements de solidarité, de l'universalité, de l'unicité de la sécurité sociale, au cœur de l'affrontement de classe entre le Capital et les forces progressistes, sont toujours d'actualité aujourd'hui.

Dans son discours initial pour lancer le chantier de la sécurité sociale, Ambroise Croizat situait les objectifs :

« Désormais nous mettrons l'homme à l'abri du besoin. Nous en finirons avec les incertitudes et les angoisses du lendemain...Oui nous ferons de la vie autre chose qu'une charge ou un calvaire ! Mais la sécurité sociale n'est pas qu'une affaire de lois et de décrets. Elle réclame une action concrète dans la cité, dans l'entreprise. La Sécurité sociale vous appartient. Elle réclame vos mains ! ».

L'ordonnance du 4 octobre 1945 scellait l'acte fondateur de la sécurité sociale. Elle mettait en place un financement reposant sur les cotisations sociales assises sur la richesse créée par le travail. Ce que l'on nomme le « salaire socialisé ».

L'ordonnance du 19 octobre 1945 concernait les risques maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès.

Ces ordonnances d'octobre 1945 posaient 3 principes :

- Une organisation unique ;
- Un financement solidaire par prélèvement sur les revenus ;
- Une gestion par les partenaires sociaux.

Dès sa mise en place, la sécu a fait l'objet d'attaques incessantes.

Le patronat n'a jamais accepté de contribuer au financement de la sécu et a toujours voulu externaliser ces « charges » insupportables, le fameux « coût du travail » lié aux cotisations.

Principales remises en cause :

- Ordonnances Jeanneney d'octobre 1967 :
 - La sécu est scindée en 4 branches : maladie, famille, vieillesse et recouvrement ;
 - Les conseils d'administration deviennent paritaires et organisent l'exclusion de la CGT de toute responsabilité.
- 1991 : la CSG est créée par Rocard avec l'appui du patronat et de la CFDT :
 - C'est la porte ouverte à la fiscalisation qui désengage les entreprises en ponctionnant essentiellement les salariés et les retraités. **De 1991 à aujourd'hui, la part des cotisations dans le financement de la sécu est passée de 86,8 % à 65,6 %. Alors que la part de l'impôt incluant la CSG est passée de 4,9 % à 30,3 %.**



- 1995/1996 : Plan Juppé soutenu par la CFDT :
 - Création de la CRDS de 0,5 % (contribution au remboursement de la dette sociale) ;
 - Ordonnances qui suppriment les élections aux CA des caisses de sécu et création des lois de financement de la sécurité sociale.
- 2010 : réforme des retraites Sarkozy augmentant l'âge de départ à la retraite de 60 à 62 ans.
- 2014 : réforme des retraites Hollande augmentant la durée des cotisations nécessaires de 40 à 42 ans.

Malgré toutes ces attaques, la sécurité sociale reste debout et fait face pour répondre aux besoins de notre société. Elle a été un rempart face aux crises successives que nous avons connues, notamment celle de 2008 et celle que nous connaissons actuellement.

Soyons ambitieux pour notre pays et notre peuple, comme ont su l'être hier nos anciens !

Avec notre projet de sécurité sociale intégrale, la CGT développe son ambition :

- Prendre à 100 % tous les risques couverts par la sécu (maladie, retraite, allocations chômage, famille,...) en y rajoutant le risque lié à la perte d'autonomie;
- Revoir notre système de santé et la tarification à l'acte subsistant aujourd'hui en promouvant des centres de santé publique avec des médecins salariés de la sécu, dans tous nos territoires.
- Engager une maîtrise publique du médicament avec une relocalisation des productions ;
- Nous irions vers un collecteur unique et un prestataire unique en termes de prestations sociales.

Perte d'autonomie / EPHAD : un désastre annoncé !

Depuis de nombreuses années, nous dénonçons le manque de moyens dont disposent les EPHAD ainsi que les services aux personnes à domicile.

Il nous faudrait 200 000 embauches.

Une nouvelle loi, annoncée par Macron pour 2019 devait être engagée pour faire face aux enjeux.

D.Libault médiateur avait fait des propositions pour la nouvelle loi :

- Engagement de 9,2 milliards d'euros d'ici 2030 ;
- Embauche de 25 % de personnel en plus soit 80 000 personnes d'ici 2024.

Si ces propositions, même nettement insuffisantes, avaient été adoptées, nous ne connaîtrions pas la situation catastrophique d'aujourd'hui avec des milliers de morts.

Les personnels des EHPAD ont mené des luttes importantes, notamment les 30 janvier et 15 mars 2018, avec la participation des organisations de retraités pour exiger un soignant par résident et une augmentation de leurs salaires.

Nous devons poursuivre le combat pour gagner cette loi et sa mise en œuvre très rapidement avec des moyens financiers, humains et matériels, pour faire face aux enjeux du grand âge.

Exigeons :

- Une autre société, soucieuse de l'environnement, de la biodiversité et des humains ;
- Une nouvelle sécurité sociale intégrale ne laissant personne sur le bord du chemin ;
- Un système de santé sortant de sa logique financière pour mieux répondre aux besoins de populations.

Ce combat citoyen à mener et à gagner est l'affaire de toutes la CGT, de tous les salariés et retraités.

Alors oui, le jour d'après c'est maintenant que nous devons le gagner !